

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 février 2016

L'an deux mille seize et le 1er février à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 26 janvier 2016, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Franck RIESTER, Maire.

Étaient présents : Franck RIESTER, Pascal FOURNIER, Laurence PICARD, Jean-Pierre AUBRY, Sophie DELOISY, Daniel BOULVRAIS, Véronique MAASSEN, Alexis MONTOISY, Sylviane PERRIN, Philippe de LA CHAPELLE, Noua DIAB, Jean-Claude LEGEAY, Alain LIVACHE, Patrick ASHFORD, Bernadette SOUILLAC, Didier MOREAU, Solange DESMONTIER, Michèle KIT, Sonia ROMAIN, Marie BELVERGÉ, Maria LANGLOIS, Xavier PIERRETTE, Georges HURTH, Aude CANALE, Josy MOLLET-LIDY, Alain HABRAN

Ont donné procuration : Ginette MOTOT à Pascal FOURNIER, Jean-Vincent DAUNA à Franck RIESTER, Marie-José THOURET à Véronique MAASSEN, Claude LILLEMANN à Aude CANALE, Françoise GOUDOUNEIX à Georges HURTH

Absents excusés : Ginette MOTOT, Alain MARTINOT, Jean-Vincent DAUNA, Marie-Ange YVON, Marie-José THOURET, Claude LILLEMANN, Françoise GOUDOUNEIX

Monsieur Philippe de LA CHAPELLE, secrétaire de séance.

M. RIESTER : Quelques remarques avant de rentrer dans l'ordre du jour du Conseil Municipal. Nous avons eu Vendredi le Forum Emplois et Métiers, organisé par la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers. Il y a 2000 personnes qui sont passées dans la journée. C'est colossal. On est très content du succès obtenu. De nombreux acteurs publics, parapublics et privés ont répondu présents. C'était organisé en collaboration avec le Pays de Coulommiers, la commune de Coulommiers, sur le bassin de vie le fait d'avoir un seul élément fort pour les problématiques d'orientation des métiers, de formation et de recherche d'emploi cela attire de nombreuses personnes ; Chaque année, il y en a un peu plus. Ce forum commence à se faire connaître et avoir une très bonne réputation et chaque année, il y a des améliorations. Il y en aura encore l'année prochaine. Bravo à toutes celles et ceux qui l'ont organisé.

Un petit coup de chapeau ce soir à Patrick ASHFORD, qui après 25 ans de bons et loyaux services au Club de natation à partir d'aujourd'hui 1^{er} février n'est plus Président du Club. Il gardera un regard très vigilant. Bravo pour ces 25 ans de bons et loyaux résultats au Club de Natation de Coulommiers avec tant de bons résultats et tant de jeunes qui ont appris à nager et se sont épanouis physiquement et psychologiquement grâce à ce Club.

Autre mise à l'honneur totalement différente sur un autre aspect. J'ai remis la médaille de la Ville à M. Adelino Da Vega Vaz qui a permis l'arrestation d'un délinquant poursuivi par la Police, sur un chantier sur lequel il travaillait à Saint Denis. C'est un Columérien, il a fait preuve de beaucoup de courage. On a souhaité lui remettre une médaille de la ville pour son acte de bravoure. En sachant qu'il y avait à la fois son Chef d'entreprise, son Contremaître qui était présents et les Elus. Je crois que c'est important de montrer qu'il y a certaines fois des gens qui sont capables, comme lui de se mobiliser pour les autres. Donc on a souhaité le mettre à l'honneur.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Je veux vous faire quelques remarques sur deux grands projets. D'abord le PNR (Le Parc Naturel Régional), après quelques rebondissements entre l'Etat et la Région. Le Tribunal Administratif a tranché et confirmé l'élection du bureau et du Président et du Vice-Président. Ce qui fait qu'avec le nouvel exécutif de la Région, nous allons pouvoir poursuivre le travail pour l'élaboration de la future charte du Parc Naturel Régional et deuxièmement le travail avec l'Etat et la Fédération des Parcs pour conforter un périmètre du PNR incluant quelques communes de la Vallée du Grand Morin qui avaient été dans un premier temps exclues par le Préfet de Région. C'est ce à quoi nous allons nous atteler dans les semaines qui viennent.

Deuxième chose qui a été actée, je l'ai dit aux Vœux de l'Hôpital et je vais le redire au Conseil Municipal, l'investissement de 26 millions d'euros pour la construction d'un nouveau bâtiment de médecine, la modernisation des locaux qui seront libérés et puis la modernisation du bloc opératoire et de tous plateaux techniques. Les appels d'offres sont lancés cette semaine je crois, ce qui permettra dans les deux, trois ans qui viennent, aux travaux de se réaliser. Cela prend beaucoup de temps à être étudié et réalisé. Voilà les quelques mots que je voulais vous dire en introduction avant d'attaquer.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015 est adopté à l'unanimité des personnes présentes à cette séance, les absents le 17 décembre 2015 s'abstiennent.

N° 2016-DEL-001 - AVIS SUR LA DEMANDE DE REGROUPEMENT FORMULEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU COEUR DE LA BRIE

EXPOSÉ :

M. RIESTER : vous savez que nous sommes en pleine réflexion et travail pour la concrétisation du nouveau schéma de coopération intercommunale au niveau Départemental. Le Préfet a fait une première proposition de projet pour tenir compte de la volonté de l'Etat d'aller plus loin dans le regroupement des communautés de communes et notamment d'imposer aux Communautés de communes de moins de 15 000 habitants de se rapprocher d'autres communautés de communes.

Dans le secteur, il y a la Communauté de communes de la Brie des Moulins et la Communauté du Cœur de la Brie qui sont concernées. Le Préfet a proposé que la Communauté de Communes de la Brie des Moulins se rapproche de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers. Cela va dans le sens de ce que l'on avait imaginé. Nous travaillons depuis quelques mois maintenant avec la Brie des Moulins et avec le Pays Créçois à la réflexion d'une collaboration future. Les études ont conduit à la pertinence d'une collaboration future à trois, mais un certain nombre de communes du Pays Créçois, notamment celles qui sont le plus à l'Ouest, comme Esbly ou Saint Germain sur Morin ne sont pas favorables à ce que cette fusion se fasse tout de suite et préfèrent continuer à réfléchir. Comme je fais partie de ceux qui pensent que cela doit s'effectuer sur le volontariat des communes, il ne faut pas de précipitation et continuer à étudier les possibilités d'un rapprochement avec le Pays Créçois.

Pour autant, le Préfet nous proposant le rapprochement avec la Brie des Moulins, nous y sommes favorables et nous allons rencontrer le bureau de la Brie des Moulins prochainement pour voir d'ici au 1^{er} janvier 2017 les voies et moyens concrets pour aboutir au rapprochement de nos deux communautés de communes qui fusionneraient. Je dis fusionneraient parce que peut-être y aura-t' il d'autres communautés de communes ou une autre communauté de

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

communes qui rejoindraient cette fusion. Parce que rappelez-vous lorsque nous avons donné notre avis sur ce schéma proposé par le Préfet, nous avons dit que nous voyions d'un bon œil le rapprochement avec la communauté de communes de la Brie des Moulins mais que nous votions contre car nous n'étions pas du tout favorable à ce dépeçage de la Seine-et-Marne notamment au niveau de la Communauté de la Plaine et Monts de France au mépris de la volonté des communes et que d'autre part nous continuons à discuter avec les communautés de communes voisines ne voulant pas ainsi par un vote positif exclure l'idée même d'autres rapprochements que ceux proposés par le Préfet.

Donc, entre temps la communauté de communes du Cœur de la Brie du Canton de la Ferté Gaucher a émis le souhait, non pas d'être fusionner et c'est ce que propose le Préfet, avec la Communauté de Communes de la Brie des Morins, mais plutôt avec la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers, à une très large majorité.

Etant donné cette volonté du Président de la Communauté de communes et de la très grande majorité des communes de cette communauté de communes du cœur de la Brie de fusionner, avec le Pays de Coulommiers plutôt que la Brie des Morins, ils ont souhaité que l'on puisse manifester clairement notre avis, s'agissant des différentes communes de la communauté de communes du Pays de Coulommiers et de la communauté de communes du Pays de Coulommiers. Je vous propose que nous votions positivement à un éventuel rapprochement avec la communauté de communes du Cœur de la Brie. C'est vrai qu'il y a beaucoup de raisons qu'a très bien décrites d'ailleurs le Président BONTOUR dans sa délibération, c'est-à-dire à la fois les centres d'intérêts économiques, de services publics en matière de santé, en matière de Pôle Emploi, de missions Locales ; la question du transport avec la Gare SNCF, mais aussi la gare routière de Coulommiers, tout ce qui concerne les différents services publics, la Maison des Solidarités, les lycées, la formation avec le Lycée de la Bretonnière, l'enseignement général avec le Lycée Jules Ferry et l'enseignement professionnel avec Georges Cormier qui ne font plus qu'un seul établissement. Tous ces centres d'intérêts, ces pôles d'attractivité, le lien autour de la route départementale 934, de la Vallée du Grand Morin ... On voit bien qu'à la fois géographiquement, économiquement en matière de services publics, en matière d'attractivité, en matière de commerce aussi, il y a de vrais échanges, de vrais liens entre ce territoire du Cœur de la Brie et celui du Pays de Coulommiers. Pour autant dans leur délibération, et nous aussi, on ne ferme absolument pas la porte à la communauté de communes de la Brie des Morins autour de Rebais qui n'est pas aujourd'hui dans l'obligation de se rapprocher d'une autre intercommunalité puisqu'ils font plus de 15 000 habitants. Si jamais, ils souhaitaient venir avec nous, ils seront évidemment tout à fait les bienvenus. En sachant qu'on travaille avec le Cœur de la Brie dans le Parc Naturel Régional, dans le groupement d'acteurs locaux Terres de Brie et dans un grand nombre d'opérations, par exemple au forum des métiers et de l'emploi le collège de Rebais était présent en force. Ils avaient bien préparé leur visite. On voit bien qu'il y a des liens très forts entre la Brie des Morins et les Pays de Coulommiers. Mais il faut respecter la volonté des élus. Pour l'instant les élus de la Brie des Morins souhaitent valider le principe d'une fusion avec le Cœur de la Brie, ce que propose le Préfet et sera tranché le rapprochement du Cœur de la Brie avec la Brie du Morin ou avec la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers lors de la Commission départementale de coopération intercommunale qui regroupe des élus du Département et l'Etat qui devra se prononcer sur ce rapprochement lors d'une prochaine réunion qui devrait être en Mars. On verra ce que décidera cette commission, en sachant que pour modifier le projet présenté par le Préfet, à savoir un rapprochement entre la communauté de communes du Cœur de la Brie et la communauté de communes de la Brie du Morin. Il faudra qu'il y ait un vote au moins des deux tiers des membres de cette commission pour changer la proposition du Préfet.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

On verra bien, je crois savoir que le Président de la Communauté de communes du Cœur de la Brie va écrire aux membres de la CDCI pour leur expliquer pourquoi ils souhaitent se rapprocher de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers. Il y aura des discussions en Commission et un vote pour savoir ce qu'il en est finalement décidé. Je pense que ce qui est important dans ces commissions, pour essayer de garder un cap, c'est de tenir compte des principes. Les principes c'est la volonté des communes. Un mariage forcé cela ne marche jamais, il faut que ce soit un mariage désiré. La communauté de communes qui est légalement dans l'obligation de fusionner est celle du Cœur de la Brie. Elle exprime très clairement et très majoritairement sa volonté de fusionner avec la communauté de Communes du Pays de Coulommiers et la communauté de Communes du Pays de Coulommiers est favorable à ce rapprochement. J'espère que la Commission qui a exprimé très clairement un soutien aux élus de la Communauté de Communes des Plaines et Monts de France va tenir compte de l'avis des élus qui ne veulent pas de la création d'une grosse intercommunalité avec le Val d'Oise et avec la même logique tiendra compte de l'avis des élus de la Communauté de Communes du Cœur de la Brie en favorisant le rapprochement avec le Pays de Coulommiers. On verra bien ce que décidera cette commission départementale de coopération intercommunale.

DEBATS :

Mme MOLLET- LIDY : Pour faire une explication de mon vote je voterai favorablement parce que je pense qu'à notre époque, il faut absolument s'en occuper si on veut voir peser face à de grandes entités urbaines qui se créent. Parce que quand on est plus nombreux on est plus forts. En effet, j'ai souhaité depuis longtemps que les territoires s'organisent pour peser sur les décisions politiques et financières, évidemment en ne forçant personne, cela va de soi. Il faut quand même se hâter, même si on le fait lentement, sachant que 6 ans c'est long et court à la fois. Il serait bien qu'avant 2020 on soit au travail, en particulier sur les compétences. Il y a beaucoup de choses à faire et des compétences à prendre. Je pense à la compétence transport, je pense à la compétence énergie. Ce sont quand même des sujets importants que certaines intercommunalités plus petites ont déjà mis en place. Pourquoi ne pas se rapprocher d'eux et en effet cela pourrait être dans le périmètre que vous indiquez.

Mme CANALE : Mon vote ne sera pas positif. J'ai un certain nombre de réticences par rapport à ce que vous venez de nous annoncer. Non pas que je m'oppose à l'intercommunalité. Je pense que c'est un moyen pour les petites communes d'avoir des infrastructures intéressantes. Mais comme l'a dit M. LILLEMANN, c'est quand même la mort des petites communes, il faut quand même y penser aussi. Après, il y a quand même la question de l'identité du territoire qui se pose. Souvent on vous a fait part de nos souhaits par exemple de faire de la question du sport une question intercommunale plutôt que communale. On voit bien que ce ne serait pas simple au niveau du foot car chaque commune veut avoir son club de foot. Il y a des questions identitaires qui se posent et ne sont pas si simples. Surtout, ce qui me gêne le plus dans ces instances, c'est que l'opposition municipale n'est pas représentée. Je trouve qu'en termes de démocratie, il y a un problème qui se pose. C'est vrai que le bassin d'ici a une couleur politique unique. Moi, ça me gêne un petit peu parce que finalement à aucun moment on ne peut faire part de nos inquiétudes ou simplement de nos interrogations. La question démocratique pour l'instant me semble un problème important c'est la raison pour laquelle je voterai non, essentiellement.

M. RIESTER : Mme CANALE d'abord démocratiquement, vous vous exprimez, là. Vous le faites maintenant. Deuxièmement, ce sont les habitants de ce territoire qui ont fait un choix politique lors des dernières élections différentes et variées, il faut en tenir compte.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Franchement sur un sujet comme celui-là, de réflexion sur la réflexion de l'organisation d'un territoire, comme l'a très bien dit Mme MOLLET en plus sur un territoire qui doit davantage se mobiliser que d'autres, moins favorisé que d'autres et qui doit mieux s'organiser que d'autres, avoir ainsi la possibilité de le faire, en anticipant les enjeux et en essayant de trouver la bonne dimension d'intercommunalité pour porter des projets ambitieux en matière de sport, en matière d'environnement, en matière d'organisation du territoire. C'est bien que nous le fassions maintenant, au-delà des clivages politiques. Franchement, là c'est un message qu'on envoie à tous les habitants du Cœur de le Brie qui souhaitent venir vers nous, pardon je me permets et vous ne voulez pas aller de leur sens parce que « Moi qui suis de Gauche, j'ai le sentiment d'être moins représentée que les territoires qui sont majoritairement à Droite »

Mme CANALE : Non...

M. RIESTER : Si c'est quand même un peu ça.

Mme CANALE : Non M. RIESTER ...

M. RIESTER : Attendez, laissez-moi finir, je vous donne la parole après. Parce que vous dites que quelque part, vous avez le sentiment que votre couleur politique n'est pas suffisamment représentée.

Mme CANALE : Non.

M. RIESTER : Si c'est ce que vous venez de dire. Alors vous allez préciser votre propos. Mais, franchement, vous vous rendez compte du message que vous envoyez vis-à-vis de ces territoires qui disent : On a envie de travailler avec le territoire de Coulommiers. Je pense qu'on peut se réunir, Gauche, Droite confondues quelle que soit la couleur politique ou quelles que soient les listes que nous avons présentées devant les Columériens il y a deux ans et demi. Encore une fois vous savez très bien qu'en Conseil Municipal, comme en travail de commissions, vous avez tout à fait la parole. Après, il y a des règles maintenant. Ce n'est plus au bon vouloir des élus dans nos communes. Il y a des règles démocratiques qui flèchent les conseillers municipaux y compris d'opposition quand ils ont atteint un niveau suffisant vers des structures intercommunales. Il y a au sein de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers, des représentants des oppositions d'un certain nombre de communes. Il se trouve qu'à Coulommiers parce que vous n'avez pas reçu suffisamment de voix, vous n'êtes pas fléchés vers l'intercommunalité. C'est la Loi qui veut ça. Ce n'est pas moi, Frank RIESTER qui a empêché que les élus de l'opposition soient représentés au sein de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers. Maintenant, je vous écoute. J'essaie toujours de prendre en compte les avis de tout le monde. Je suis quelqu'un d'ouvert. Quand Josy MOLLET s'exprime, j'écoute ce qu'elle me dit. Sur l'énergie, il y a effectivement des choses importantes à conduire. On a fait beaucoup à Coulommiers grâce à la géothermie. Il faut aller encore plus loin.

Franchement, sur un sujet important comme ça qui va organiser les territoires dans l'avenir, c'est un peu dommage de dire : Moi je ne suis pas représentée, je vote contre.

Je reprends la deuxième partie sur les communes et la disparition des petites communes. On ne peut pas avoir tout et son contraire. Vous ne pouvez pas dire, il y a un risque que disparaissent les petites communes et en même temps reprocher aux petites communes qui ont leurs petits clubs de foot de vouloir le garder pour faire vivre le local et le plaisir associatif local. Pour autant cela ne veut pas dire qu'on ne doit pas s'organiser sur un territoire plus important pour se doter en matière de compétitions ou en matière d'excellence, de structures et d'encadrement plus performants. Je pense que ce n'est pas antinomique. On peut garder de

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

la proximité avec les communes qui peuvent gérer tout un monde associatif de proximité et en même temps s'organiser sur un territoire plus important pour des équipements, des services qui nécessitent plus de financements. On pourrait avoir dans l'avenir une réflexion importante sur l'enseignement artistique, sur les écoles de musique. On pourrait continuer d'avoir un monde associatif dans certaines communes qui s'occupe d'enseignement artistique, parce qu'il y a une tradition, d'organisation d'écoles de musique de proximité et pour autant sur le territoire avec une vraie structuration des enseignements artistiques en relation avec le Département, la Région et l'Etat. Ce n'est pas antinomique. Mais pour que les petites communes puissent subsister dans l'avenir et continuer de proposer à leurs habitants des services de qualité, il faut travailler en intercommunalité. Pour le faire pertinemment et sans perdre trop de temps par rapport à des territoires qui eux se structurent et qui en plus ont déjà des moyens plus importants que les nôtres. C'est pour ça que c'est une main qui nous est tendue par le Cœur de la Brie, je pense que c'est important qu'on leur tende la main en disant Oui. On a envie de travailler avec vous sur ce bassin de vie.

Mme CANALE : Je peux vous répondre.

M. RIESTER : Oui.

Mme CANALE : Vous interprétez mal mes propos parce qu'il ne s'agit pas de Gauche, de Droite là. Il s'agit d'une question politique. Vous me reprochez des fois de faire de la politique politicienne, là je vous parle de Politique. Parce que ce serait une commune de Gauche, je rêve, ...ou plusieurs communes de Gauche, j'aurais exactement les mêmes propos. Ce qui me pose problème, ce n'est pas une histoire d'opposition. C'est-à-dire des gens qui puissent être représentés.

M. RIESTER : C'est la Loi Mme CANALE.

Mme CANALE : Vous êtes Député.

M. RIESTER : Attendez, je veux bien qu'on fasse la Loi ici, mais ce n'est pas le lieu. Vous ne pouvez pas reprocher à la majorité actuelle de la ville de Coulommiers de respecter la Loi de la République.

Mme CANALE : Je ne vous fais pas de reproche M. RIESTER, je vous dis simplement que ça me gêne. Il y a quelque chose dans ces instances-là qui me gêne.

M. RIESTER : Ok. Pas d'autres remarques ? On va passer au vote.

M le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de Seine-et-Marne, reçu à la Communauté de Communes le 19 octobre 2015,

Considérant l'avis rendu par le conseil municipal sur ce projet le 17 décembre 2015 par délibération 2015-DEL-94,

Considérant que l'organisation de nos territoires, notamment les fusions d'intercommunalités, doit reposer sur le volontariat des communes et les souhaits exprimés par les élus,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant l'avis rendu par la Communauté de Communes du Cœur de la Brie, demandant un regroupement avec le Pays de Coulommiers,

Considérant les échanges qui ont eu lieu en conférence des Maires le 11 janvier dernier,
Considérant les échanges qui ont eu lieu avec la Communauté de Communes de la Brie des Moulins,

Considérant les objectifs en matière de projet de territoire, les infrastructures et les services que ces Communautés de Communes ont en commun,

PROPOSE

D'émettre un avis favorable à la demande de regroupement formulée par la Communauté de Communes du Cœur de la Brie

Après examen, délibéré, le Conseil Communautaire,

Emet un avis favorable à la demande de regroupement formulée par la Communauté de Communes du Cœur de la Brie

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 29 voix pour , 2 voix contre (Claude LILLEMANN, Aude CANALE)

N° 2016-DEL-002 - AVIS SUR LES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL ACCORDEES PAR LE MAIRE EN 2016

EXPOSÉ :

M. RIESTER : Là aussi, nous appliquons la Loi. Il nous est demandé suite à la Loi MACRON de proposer des dates dérogations pour l'ouverture du dimanche des commerces de détail en 2016.

Vous les avez sur table. Sachant que cela a été vu avec l'Union des Commerçants et le Groupement des entreprises de Coulommiers.

On déjà été ouverts les 10 et 17 janvier 2016, évidemment on les intègre à cette proposition.

Il y aurait :

- 13 mars 2016
- 29 mai 2016 (fête des mères)
- 12 juin 2016
- 19 juin 2016 (fête des pères)
- 26 juin 2016 (soldes d'été)
- 4 septembre (rentrée scolaire)
- 16 octobre 2016
- 4, 11 et 18 décembre 2016 (fin d'année)

DEBATS :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme CANALE : Evidemment, je voterai contre cette proposition ainsi que M. LILLEMANN. Pour moi le dimanche est un jour de repos. C'est un jour où les familles doivent se retrouver. Je pense que c'est un jour qui a durement été acquis par les ouvriers à travers l'histoire et de longues luttes contre le patronat. Je suis très attachée à ce que les gens soient en famille le dimanche. On a autre chose à faire que de consommer.

Mme MOLLET : M. MACRON n'est pas un de mes amis. Il a fait cette Loi, vous l'appliquez. Simplement moi non plus je ne suis pas favorable aux ouvertures le dimanche. On peut aller chez le coiffeur un autre moment que le dimanche. Je reviens d'Australie, c'est ce qui se passe. Il y a toujours danger quand on met le doigt dans l'engrenage qu'on y passe la main. Cela me gêne beaucoup. Deuxième question. Par rapport, est-ce que les salariés auront des compensations financières ? Est-ce que c'est acté ?

M. RIESTER : C'est la Loi.

Mme MOLLET : Je pensais qu'il fallait des accords dans les entreprises.

M. RIESTER : Il y a des dérogations au repos dominical. Mais il est bien stipulé qu'il y a des compensations en références au Code du Travail qui sont très claires en termes de salaires et en termes de repos.

Mme MOLLET : Je ne comprenais pas bien les batailles qu'on a pu voir à la télévision, à la FNAC et autres, à savoir qu'ils se battaient pour avoir un certain pourcentage de supplément. Ce qui me paraissait normal.

M. RIESTER : Après dans certaines zones, où il y a possibilité d'ouvrir tous les dimanches, en zone touristique par exemple, là les conditions sont un peu différentes. Là nous sommes dans le cadre de dérogations.

Mme MOLLET : Au niveau artisanale, ce n'est pas très syndiqué, il n'y a pas beaucoup de défenseurs des salariés au niveau artisanal. Je me disais, Est-ce que ces salariés-là, sont bien assurés ..

M. RIESTER : Ils sont assurés par la Loi et l'Inspection du travail est là pour veiller au grain. Simplement pour le coup cette Loi a été votée par la Majorité actuelle à laquelle je n'appartiens pas et deuxièmement Mme CANALE, permettez-moi de dire, puisque vous faites des digressions politiques qu'on est tellement loin de tous ces clivages, de toutes ces oppositions entre patronat et salariés de l'autre.

Mme CANALE : Oh que non M. RIESTER. Ça c'est vous qui le dites.

M. RIESTER : On est dans une compétition mondiale qui fait que si on n'arrive pas à comprendre que les chefs d'entreprises, les cadres, les maîtrises et les salariés d'entreprises sont dans le même bateau face aux concurrents qui viennent de partout dans le monde et bien on n'aura rien compris. On restera dans un pays où il y aura autant de chômage. Si on n'a pas compris que la distribution, le commerce, c'est aussi beaucoup par internet et que les gens consomment le dimanche aussi par internet et que si on ne donne pas de possibilité aux commerces de proximité d'ouvrir le dimanche et bien nous serons face à une concurrence qui existe déjà ,qui vient d'Australie et d'ailleurs,ainsi que la concurrence d'internet et nous verrons se détruire des emplois en nombre important. Regardons le monde tel qu'il est et pas comme si l'on était au XIXème siècle. Je ferme la parenthèse et je vous laisse la parole.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. CANALE : M. RIESTER, la France est le pays où il y a le plus de millionnaires par habitant. Oui, le pays du monde où il y a plus de millionnaires par habitant. Je vous le dis quand même, les choses n'ont pas vraiment changées. Il y a des gens qui sont de plus en plus riches ici en France et il y a aussi des gens qui sont de plus en plus pauvres, les clivages sont les mêmes. Vous pensez nous faire croire le contraire comme M. MACRON. Les clivages sont les mêmes et sont même de plus en plus criants. C'est pour ça qu'on a tant de problèmes aujourd'hui parce que les patrons en veulent de plus et plus et que les ouvriers ont des droits qui diminuent de plus en plus...

M. RIESTER : Allez, finie la caricature.

Mme CANALE : Non ce n'est pas de la caricature. Ça c'est vous qui pensez cela et qui nous faites croire que c'est de la caricature. Il suffit d'aller à Paris M. RIESTER. Il y a des gens qui se gavent actuellement et c'est en France que ça se passe.

M. RIESTER : Ok. Il n'y a pas d'autre prise de parole ? On va passer au vote.

M. le Maire

VU l'article L3132-26 du Code du Travail modifié par la Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 dite « Loi Macron » permettant au Maire d'accorder aux établissements de commerce de détail jusqu'à 12 dimanches par an ;

CONSIDERANT que les formalités de consultation ont été faites auprès des organisations d'employeurs et de salariés ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers dont la commune est membre, a été sollicitée pour avis conforme. Avis réputé favorable à défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine.

CONSIDERANT qu'un calendrier a été déterminé au vu des demandes faites par les établissements habituellement demandeurs ainsi que l'Union des Commerçants, Industriels et Entrepreneurs de Coulommiers (centre-ville) ;

PROPOSE

D'émettre un avis favorable pour accorder 12 ouvertures dominicales des commerces de détail selon le calendrier suivant :

- 10 janvier 2016 (soldes d'hiver)
- 17 janvier 2016 (soldes d'hiver)
- 13 mars 2016
- 29 mai 2016 (fête des mères)
- 12 juin 2016
- 19 juin 2016 (fête des pères)
- 26 juin 2016 (soldes d'été)
- 4 septembre (rentrée scolaire)
- 16 octobre 2016
- 4, 11 et 18 décembre 2016 (fin d'année)

Le Conseil Municipal,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'émettre un avis favorable pour accorder 12 ouvertures dominicales des commerces de détail selon le calendrier suivant :

- 10 janvier 2016 (soldes d'hiver)
- 17 janvier 2016 (soldes d'hiver)
- 13 mars 2016
- 29 mai 2016 (fête des mères)
- 12 juin 2016
- 19 juin 2016 (fête des pères)
- 26 juin 2016 (soldes d'été)
- 4 septembre (rentrée scolaire)
- 16 octobre 2016
- 4, 11 et 18 décembre 2016 (fin d'année)

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 28 voix pour , 2 voix contre (Claude LILLEMANN, Aude CANALE), 1 abstention (Josy MOLLET-LIDY)

N° 2016-DEL-003 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL DE DÉSHERBAGE ALTERNATIF **EXPOSÉ :**

M. AUBRY :

Les ressources en eau du département sont dégradées tout particulièrement par des concentrations importantes en produits phytosanitaires.

Pour reconquérir la qualité de l'eau et la préserver pour les générations futures, il est nécessaire que des actions de prévention soient développées par tous les acteurs concernés. Elles viennent répondre à des enjeux sanitaires et environnementaux, dans l'objectif d'éviter la dégradation de la nappe phréatique et de stimuler la biodiversité.

La commune s'est engagée volontairement en 2011 dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux (espaces verts, voiries, sports, cimetière) avec l'appui du Département, et un diagnostic des pratiques a été effectué.

Depuis 2011, la Ville de Coulommiers est accompagnée par le Département dans cette démarche de réduction des produits phytosanitaires. Le rapport de l'année 2014 fait état d'une réduction de 41 % des quantités de produits utilisées.

La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a instauré une interdiction au 1^{er} janvier 2017 de l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités sur les espaces verts et la voirie.

Il est donc nécessaire, dès 2016, de mettre en marche une démarche « zéro phytos ». Elle s'accompagne d'une mutation vers des techniques d'entretien plus raisonnées et par la mise en place d'une politique environnementale d'aménagements et d'entretien des espaces, respectueuse

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de l'environnement, en tenant compte de leur usage, de leur localisation et de leur connexion avec la ressource en eau.

Cette stratégie « Zéro Phyto », dont l'objectif participe à la protection des ressources en eau et à la préservation de la biodiversité, est mise en œuvre avec l'appui technique et financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de Seine-et-Marne et de la Région Ile-de-France.

Subventions pour l'acquisition de matériel de désherbage alternatif		Conseil Départemental	Conseil Régional	Agence de l'Eau Seine-Normandie		
Désignation	Total HT	Montant prévisionnel de subvention	Montant prévisionnel de subvention	Montant prévisionnel de subvention	Montant total des subventions	Reste à charge de la Ville
1 désherbeur mécanique STAB NET 120	11 300,00 €	2400 € 21,20 % Plafond de 6000 €	2120 € 18,80 %	4520 € 40 %	9 040 €	2 260,00 €
2 débroussailleuses Twin Cutter	1 144,00 €	457,6 € 40 %	228,8 € 20 %	228,8 € 20 %	915,20 €	228,80 €
1 désherbeuse eau chaude OELIATEC Mollen	57 010,26 €	1000 € 1,75 % Plafond de 2500 €	12000 € 21 % Plafond de 30 000 €	15000 € 26,3 % Plafond de 30 000 €	28 000,00 €	29 010,26 €
TOTAL	69 454,26 €	3 857,60 €	14 348,80 €	19 748,80 €	37 955,20 €	31 499,06 €

TOTAL DE L'OPÉRATION HT 69 454,26 €

TOTAL DE L'OPÉRATION TTC **83 345,11 €**

DEBATS :

Mme CANALE : Pourquoi avoir attendu la Loi pour faire le nécessaire ?

M. RIESTER : On n'a pas attendu la Loi, cela fait des années maintenant, que nous procédons progressivement parce que cela ne peut pas se faire du jour au lendemain.

D'abord au remplacement d'un certain nombre de plantations annuelles par des plantations vivaces. Cela demande moins d'utilisation d'eau et moins d'utilisation de produits phyto sanitaires.

Deuxièmement, nous renouvelons le matériel pour permettre d'arriver en 2017 à zéro produit phytosanitaire. Cela se fait progressivement, il faut faire la formation des hommes, il faut acheter des machines, il faut remplacer les plantes. On est allé en relativement bonne marche et l'on pourra dire en 2017 qu'on sera à zéro produit phyto sanitaire.

M. le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national,

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération du 26 septembre 2011 pour l'engagement dans la démarche de réduction des produits phytosanitaires,

CONSIDÉRANT la nécessité de reconquérir la qualité de la ressource en eau, de préserver notre santé et de stimuler la biodiversité,

CONSIDÉRANT la démarche initiée par la commune en faveur de la réduction des produits phytosanitaires, formalisée notamment par la délibération du 26 septembre 2011,

CONSIDÉRANT que, dans ce cadre, l'emploi de techniques alternatives au désherbage chimique est préconisé et nécessite l'achat de matériels que la Région Ile-de-France peut subventionner,

CONSIDÉRANT l'engagement de la collectivité à utiliser le matériel conformément à la réglementation et aux recommandations préconisées par le financeur,

PROPOSE

- de demander une subvention au taux le plus élevé auprès de la Région Ile-de-France,
- d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de demander une subvention au taux le plus élevé auprès de la Région Ile-de-France,
- d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2016-DEL-004 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL DE DÉSHERBAGE ALTERNATIF

EXPOSÉ :

M. le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national,

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la délibération du 26 septembre 2011 pour l'engagement dans la démarche de réduction des produits phytosanitaires,

CONSIDÉRANT la nécessité de reconquérir la qualité de la ressource en eau, de préserver notre santé et de stimuler la biodiversité,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la démarche initiée par la commune en faveur de la réduction des produits phytosanitaires, formalisée notamment par la délibération du 26 septembre 2011,

CONSIDÉRANT que, dans ce cadre, l'emploi de techniques alternatives au désherbage chimique est préconisé et nécessite l'achat de matériels que le Conseil Départemental de Seine-et-Marne peut subventionner,

CONSIDÉRANT l'engagement de la collectivité à utiliser le matériel conformément à la réglementation et aux recommandations préconisées par le financeur,

PROPOSE

- de demander une subvention au taux le plus élevé auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne,
- d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de demander une subvention au taux le plus élevé auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne,
- d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2016-DEL-005 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL DE DÉSHERBAGE ALTERNATIF

EXPOSÉ :

M. le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national,

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la délibération du 26 septembre 2011 pour l'engagement dans la démarche de réduction des produits phytosanitaires,

CONSIDÉRANT la nécessité de reconquérir la qualité de la ressource en eau, de préserver notre santé et de stimuler la biodiversité,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la démarche initiée par la commune en faveur de la réduction des produits phytosanitaires, formalisée notamment par la délibération du 26 septembre 2011,

CONSIDÉRANT que, dans ce cadre, l'emploi de techniques alternatives au désherbage chimique est préconisé et nécessite l'achat de matériels que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie peut subventionner,

CONSIDÉRANT l'engagement de la collectivité à utiliser le matériel conformément à la réglementation et aux recommandations préconisées par le financeur,

PROPOSE

- de demander une subvention au taux le plus élevé auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de demander une subvention au taux le plus élevé auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2016-DEL-006 - ACQUISITION D'UN NOUVEAU LOGICIEL DE GESTION A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA D.R.A.C. ILLE-DE-FRANCE

EXPOSÉ :

Mme MAASSEN : M. le Maire, vous me permettrez de présenter les questions 6 et 7. La bibliothèque était dotée d'un Logiciel AGATE depuis l'an 2000. Il s'agit de réactualiser et pour ce faire de solliciter des subventions au taux le plus élevé.

M. le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'obsolescence de l'actuel logiciel AGATE

CONSIDÉRANT la nécessité de ré-informatiser la bibliothèque municipale de Coulommiers afin de répondre aux besoins actuels des usagers en termes de service à distance via le catalogue consultable en ligne

CONSIDERANT la possibilité de bénéficier d'une participation financière de la DRAC Ile-de-France et du Conseil départemental de Seine-et-Marne au titre des opérations numériques et des aides à la création de nouveaux services dans les bibliothèques

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL PROPOSE

- de demander une subvention au taux le plus élevé à la DRAC Ile-de-France pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion de la bibliothèque municipale ;
- d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de demander une subvention au taux le plus élevé à la DRAC Ile-de-France pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion de la bibliothèque municipale ;
- d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2016-DEL-007 - ACQUISITION D'UN NOUVEAU LOGICIEL DE GESTION A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE

M. le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'obsolescence de l'actuel logiciel AGATE ;

CONSIDÉRANT la nécessité de ré-informatiser la bibliothèque municipale de Coulommiers afin de répondre aux besoins actuels des usagers en termes de service à distance via le catalogue consultable en ligne ;

CONSIDERANT la possibilité de bénéficier d'une participation financière de la DRAC Ile-de-France et du Conseil départemental de Seine-et-Marne au titre des opérations numériques et des aides à la création de nouveaux services dans les bibliothèques ;

PROPOSE

- de demander une subvention au taux le plus élevé auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion de la bibliothèque municipale ;
- d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- de demander une subvention au taux le plus élevé auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion de la bibliothèque municipale ;
- d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2016-DEL-008 - ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE COULOMMIERS - PROJET D'ETABLISSEMENT 2014-2019 ET DEMANDE DE CLASSEMENT EN TANT QUE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL

EXPOSÉ :

Mme MAASSEN : Il s'agit de procéder à un remaniement du projet d'établissement qui était déjà existant puisque nous avons fait une demande de classement en tant que conservatoire à rayonnement communal.

Cela nécessite différentes actions, notamment de faire un avenant au projet d'établissement.

Ce classement en tant que conservatoire, c'est valoriser la pratique qui est déjà existante depuis plusieurs années, l'équipe pédagogique. Il n'y a pas moins de 24 professeurs et ce n'est pas moins de 400 élèves. Tous les ans on vote l'acquisition d'instruments qui enrichit le parc instrumental . On a ouvert deux, trois classes supplémentaires. Tout cela valorise tout le travail qui a été mené depuis de nombreuses années par Evelyne Leterme et toute l'équipe de l'enseignement artistique et pédagogique.

Mme MOLLET : En quoi cela est-il intéressant que cela passe de l'Ecole de Musique à Conservatoire ? C'est intéressant à quel niveau, au niveau des personnels, au niveau de la qualité de l'enseignement ?

Mme MAASSEN : La qualité est déjà là. C'est valoriser et reconnaître l'enseignement qui est donné actuellement à l'Ecole de Musique tant au niveau de la Direction qu'au niveau de l'enseignement de l'ensemble des professeurs et c'est aussi une reconnaissance au niveau du travail des élèves.

Mme MOLLET : Cela ne change rien ?

Mme MAASSEN : Cela ne change rien, si ce n'est de valoriser la structure qui est à maturité depuis maintenant quelques années. On en a longuement parlé avec Evelyne LETERME et on voudrait vraiment porter l'Ecole de Musique vers le haut d'autant plus qu'on mène un partenariat avec le Théâtre des Bouffes du Nord et avec la Compagnie en résidence avec qui l'on mène un travail de qualité avec certains élèves et professeurs depuis maintenant trois années.

Mme MOLLET : d'où l'intérêt un jour de proposer un projet intercommunal pour essayer de diffuser la qualité de l'enseignement de la musique.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme CANALE : Je rebondis sur ces propos. Il y a un certain nombre d'élèves qui ne sont pas de Coulommiers qui fréquentent cette école de musique. Il y en a combien à peu près ?

Mme MAASSEN : vous n'êtes pas sans savoir que l'année dernière nous avons augmenté les tarifs et on a un peu inversé la balance qui était de 60 % d'élèves extérieurs et 40 % de Coulommiers et aujourd'hui on est à 60 % de Columériens et 40 % d'extérieur. C'est-à-dire qu'on avait des listes d'attente et là, du fait du changement tarifaire, on a privilégié les Columériens. On mène avec Laurence PICARD une réflexion sur un schéma départemental des enseignements artistiques, comme le disait Mme MOLLET, on souhaite faire évoluer cette école de musique vers un rayonnement intercommunal.

Mme MOLLET LIDY : J'aimerais qu'un jour vous puissiez appliquer le quotient familial, si vous pouviez faire un effort de ce côté-là.

Mme MAASSEN : Sachez que l'on fait un effort avec Sophie DELOISY, justement, il y a des tarifs préférentiels pour tous ces enfants à travers le CCAS, il y a des actions qui sont menées et il y a des facilités de paiement. J'ai demandé à Mme LETERME, pour ne pas défavoriser les personnes à l'extérieur de Coulommiers d'accorder des paiements échelonnés. Il y a un courrier qui est parti très récemment et avec Sophie Deloisy, il y a travail concomitant ou justement des aides sont apportées au niveau du CCAS.

Mme MOLLET LIDY : On en a parlé en commission, mais demander l'aide du CCAS c'est quand même une démarche qui n'est pas facile pour un certain nombre de familles. Le quotient familial c'est quand même plus clair et cela permet une dégressivité.

Mme MAASSEN : Comme le dit Mme DELOISY, il y a des bons CAF mais il y a aussi une dégressivité à partir de deux, trois, quatre enfants. On a pris tout cela en compte à la suite de la commission.

M le Maire,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n°2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique

Vu l'Arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique

Considérant le projet d'établissement de l'école municipale de musique et la demande de classement formulée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles en date du 10 novembre 2015,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 7 janvier 2016,

PROPOSE

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- d'approuver le projet d'établissement pour la période 2014-2019 de l'école municipale de musique de Coulommiers, joint en annexe,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à effectuer la demande d'agrément auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.), relatif au classement de l'école municipale de musique en tant que Conservatoire à Rayonnement Communal (C.R.C.).
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'établissement pour la période 2014-2019 de l'école municipale de musique de Coulommiers, joint en annexe,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer la demande d'agrément auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.), relatif au classement de l'école municipale de musique en tant que Conservatoire à Rayonnement Communal (C.R.C.).

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2016-DEL-009 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAF POUR DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA PARENTALITÉ DANS LE CADRE DU REAAP

EXPOSÉ :

M. MONTOISY : Le soutien à la parentalité a été identifié comme une problématique prioritaire de la politique locale menée en faveur de l'accompagnement des familles.

Dans cet esprit, la Ville a souhaité rejoindre l'année dernière le REAAP 77 (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents), réseau partenarial, animé par la CAF, qui a pour but de susciter des rencontres et des échanges entre les parents et de soutenir les familles qui s'interrogent sur leur rôle de parent.

En effet, la CAF développe depuis plusieurs années, par l'intermédiaire de sa branche famille, une politique de soutien à la parentalité visant à accompagner les familles dans leurs responsabilités éducatives et à valoriser leurs compétences parentales.

Elle apporte plus particulièrement un soutien financier aux initiatives qui ont pour objectif de fournir un appui aux parents par la création et le développement de liens sociaux, dans le cadre d'un REAAP.

De nouvelles actions en faveur de la parentalité et le renforcement des liens entre parents-enfants sont construites avec les différents partenaires concernés et plusieurs collectifs de familles sur les différents quartiers de la ville.

Ces actions, dont le coût est estimé à 6 696 €, peuvent faire l'objet d'une subvention de la CAF, dans le cadre de l'inscription au sein du REAAP 77.

Il est ainsi proposé :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- de demander une subvention au taux le plus élevé à la CAF pour la réalisation d'actions en faveur de la parentalité dans le cadre du REAAP,
- d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention auprès de la CAF.

DEBATS :

Mme LIDY MOLLET : Bien évidemment, c'est un projet très intéressant pour aider les familles qui ont des difficultés avec leurs enfants. Je ne connais pas le projet. Y a-t-il un projet global d'aide à la parentalité qui existe actuellement ? Qu'est-ce que la CAF va faire de plus ?

La deuxième question, cela me permet de rebondir sur le quartier des Templiers et la politique de la ville qui va s'y greffer. Qu'en est-il justement de l'aide à la parentalité dans le projet de la politique de la ville ? Qu'est-ce qu'on peut faire nous au Quartier des Templiers ?

M. MONTOISY : Mme MOLLET par rapport à votre première remarque en fait, la CAF nous soutient par rapport à des actions que nous menons et souhaite voir se développer des actions en faveur de l'accompagnement des familles qui rencontrent des difficultés dans l'éducation de leurs enfants. Des rencontres intitulées « Café des parents » sont organisées et différents thèmes sont abordés par exemple les jeux électroniques, comportement frères et sœurs. Il y a différentes thématiques. L'objectif pour l'année 2016 c'est qu'il y ait plus régulièrement ce café des Parents, ce groupe de familles qui se réunissent. On serait partant sur une réunion par trimestre autour d'un psychologue ou d'un accompagnement.

Mme DESMONTIER : J'ai assisté au dernier « Café des parents » Jeudi, il y avait une intervenante de la CAF. Il y avait des familles, des enfants, il y avait une personne qui s'occupait des enfants, à côté. Le thème c'était l'aide aux devoirs et la façon d'aborder les devoirs à la maison. Comment accompagner son enfant, le prendre en main quand il ne veut pas faire ses devoirs. C'était très intéressant, dans une très bonne ambiance, c'était bien. Demain, nous allons faire un débriefing de cette rencontre. Bien sûr, il n'y a jamais assez de parents. Il faut travailler là-dessus. Il faut communiquer. On va chercher le thème de la prochaine fois et comme dit M. MONTOISY, il y a à peu près trois ou quatre réunions par an et toujours accompagnées de la CAF, soit un psychologue ou un intervenant scolaire.

M. le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la lettre circulaire 2009-077 du 13 mai 2009 et le décret 2010-1308 du 02 novembre 2010, relatif à la création du Comité National de Soutien à la Parentalité,

CONSIDÉRANT la politique d'appui à la parentalité menée par la branche famille de la CAF depuis plusieurs années,

CONSIDÉRANT les modalités d'intervention de la branche famille de la CAF, qui vise à apporter un appui aux parents par la création et le renforcement des liens sociaux dans le cadre du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents,

CONSIDÉRANT la volonté d'accompagner les familles dans leurs responsabilités éducatives et leurs compétences parentales,

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Ville de Coulommiers au Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) de Seine-et-Marne,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
CONSIDÉRANT les actions partenariales et les initiatives des familles déjà en œuvre sur la
Ville de Coulommiers,

PROPOSE

- de demander une subvention au taux le plus élevé à la CAF pour la réalisation d'actions en faveur de la parentalité dans le cadre du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP),
- d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention auprès de la CAF.

DÉCIDE

- de demander une subvention au taux le plus élevé à la CAF pour la réalisation d'actions en faveur de la parentalité dans le cadre du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP),
- d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention auprès de la CAF.

DÉCISION :

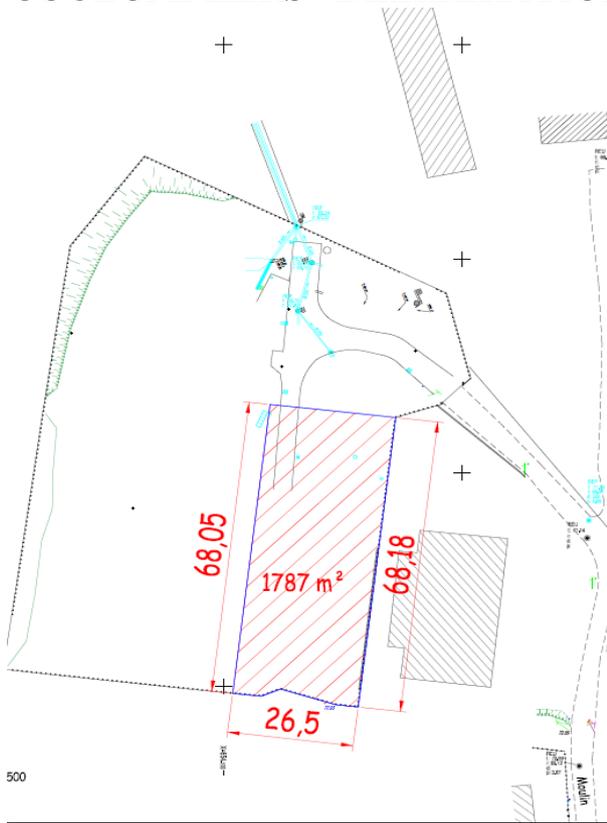
La délibération est approuvée à l'unanimité.

**N° 2016-DEL-010 - CESSIION PARTIELLE DE LA PARCELLE CADASTREE ZI 147
SITUEE RUE DU MOULIN TROCHARD A LA SDEZ**

EXPOSÉ :

M. de La CHAPELLE : Il s'agit de l'ancien terrain de la station d'épuration de Coulommiers qui a été détruite. C'est une cession partielle puisque la surface totale du terrain est de 9 299 m², il s'agit de céder environ 1 787 m² à l'entreprise SDEZ qui se trouve juste à côté et qui souhaite réaliser un parking. Le prix est de 90 000 € TTC et c'est sans préjudice d'une cession éventuelle du reste du terrain qui garde son accès sur la rue.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEBATS :

Mme CANALE : je voudrais savoir, après l'exploitation de la station d'épuration, s'il a été vérifié que le sol de la parcelle est ou non pollué.

M. AUBRY : Cet endroit a fait l'objet de sondages. L'ADEME a conclu qu'il n'y avait pas de dépollution nécessaire. Seule une partie contenant de l'amiante a été dépolluée selon les règles bien évidemment.

M. le Maire

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'offre d'achat présentée par la SDEZ, représentée par Monsieur Sébastien SDEZ en date du 6 août 2015

VU l'avis des domaines établi en date du 13 août 2015

VU l'accord de la SDEZ sur le montant de la cession en date du 11 janvier 2016

VU l'avis favorable de la Commission des Finances réunie en date du 13 janvier 2016

CONSIDERANT la volonté municipale de soutenir le projet de développement de l'entreprise SDEZ (Entreprise spécialisée dans la location et l'entretien d'articles textiles et équipements sanitaires) présenté par Monsieur Sébastien SDEZ,

PROPOSE

- de vendre environ 1787 m² de la parcelle cadastrée ZI 147 d'une surface de 9299 m² située rue du Moulin Trochard à Mouroux (voir plan ci-joint) au prix de 90 000 € TTC à Monsieur Sébastien SDEZ représentant l'entreprise SDEZ ou toutes personnes morales ou physiques qui se substitueraient.
- de dire que la surface définitive sera établie à l'issue d'un plan de division
- d'autoriser le Maire ou 1^{er} adjoint à signer l'acte de vente et toutes pièces utiles à la passation de ce dernier, qui sera établi par Maître Linet notaire à Coulommiers.

Après examen et délibéré, le conseil municipal,

DECIDE :

- Vend environ 1787 m² de la parcelle cadastrée ZI 147 d'une surface de 9299 m² située rue du Moulin Trochard à Mouroux (voir plan ci-joint) au prix de 90 000 € TTC à Monsieur Sébastien SDEZ représentant l'entreprise SDEZ ou toutes personnes morales ou physiques qui se substitueraient
- dit que la surface définitive sera établie à l'issue d'un plan de division
- Autorise le Maire ou 1^{er} adjoint à signer l'acte de vente et toutes pièces utiles à la passation de ce dernier, qui sera établi par l'étude de Maître LINET notaire à Coulommiers.

DÉCISION :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2016-DEL-011 - MODIFICATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT FRANCE HABITATION POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES "LA COLOMBIERE" SITUEE RUE DE VAUX

EXPOSÉ :

MME DELOISY : La Société d'HLM France Habitation a engagé une démarche auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de réaménager un emprunt souscrit en 1990 pour le financement de la construction de la résidence pour personnes âgées « La Colombière », située 9 rue de Vaux, propriété de France Habitation et gérée par l'association AREFO.

Cette démarche consiste à prolonger de cinq années la durée résiduelle de remboursement de l'emprunt, pour permettre de réduire le niveau de la redevance annuelle appelée par France Habitation auprès de l'association AREFO ; cette dernière ayant émis le besoin d'alléger cette charge de son compte d'exploitation et de retrouver ainsi des marges financières nécessaires à la réalisation de son projet d'établissement au profit des résidents.

Pour ce faire, il a été nécessaire d'établir un avenant de réaménagement et de le présenter au Conseil Municipal pour la garantie d'emprunt.

M. le Maire,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2298 du Code Civil,

VU la délibération du 08 avril 1987 donnant accord de la commune de Coulommiers pour garantir le remboursement d'un emprunt d'un montant de 2 832 725,93 € que la Société d'HLM France Habitation se proposait de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destinés à la construction de la résidence pour personnes âgées « La Colombière », située 9 rue de Vaux,

CONSIDÉRANT que les caractéristiques du prêt consenti à la Société d'HLM France Habitation a évolué, par avenant n° 40416, en prolongeant de cinq années la durée résiduelle de remboursement de l'emprunt,

CONSIDÉRANT que le contrat de prêt n° 0224289 en annexe signé entre la société d'HLM France Habitation, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations qui a accepté le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières de la ligne du prêt réaménagé référencée en annexe à la présente délibération,

PROPOSE

D'annuler la délibération du 08 avril 1987 s'y rapportant,

De garantir l'emprunt souscrit par la société d'HLM France Habitation selon les articles suivants :

Article 1 : L'assemblée délibérante de Coulommiers accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le réaménagement d'un Prêt d'un montant total de 1 314 003,24 €, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 0224289, constitué de l'avenant n° 40416.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée résiduelle du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

D'annuler la délibération du 08 avril 1987 et d'accorder sa garantie d'emprunt dans les conditions déclinées ci-dessus.

DEBATS :

Mme MOLLET-LIDY : Juste une question, ils demandent l'allongement de la durée de remboursement pourquoi pas, simplement ils parlent de projets nouveaux, ça leur permettrait de faire des projets nouveaux. Est-ce qu'on les connaît ?

Mme DESMONTIER : J'ai eu l'occasion d'assister au conseil de la vie sociale fin Janvier à la Colombière, il y avait un représentant de l'AREFO et il n'y a pas eu d'évocation de projets.

M. RIESTER : Ce sont les projets éventuels de leur Société qui possèdent plusieurs établissements.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2016-DEL-012 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

M. RIESTER : Je passe la parole à Mme DELOISY que je remercie pour le travail préparatoire à ce débat d'orientations budgétaires et à travers elle, évidemment tous les élus et services qui l'ont préparé.

Mme DELOISY : Je remercie aussi Valérie RAMBEAU pour la note explicative qui est très détaillée

EXPOSÉ :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme DELOISY présente par vidéo projection la note suivante :

I - ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL, JURIDIQUE ET ECONOMIQUE DE LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2016

La loi ATR (Administration Territoriale de la République) du 6 février 1992 prévoit l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires au sein du Conseil Municipal dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

L'objectif de ces orientations n'est pas de définir précisément le contenu des opérations retenues dans le cadre du budget mais de proposer le cadre financier dans lequel les choix devront s'inscrire et de permettre au Conseil Municipal de débattre de la stratégie financière à adopter pour l'année à venir.

Les orientations retenues doivent bien entendu prendre en considération les perspectives économiques générales de la France pour l'année 2016 et les mesures intéressant les collectivités locales inscrites dans le projet de loi de finances 2016.

PERSPECTIVES ECONOMIQUES GENERALES POUR 2016

Le projet de loi de finances 2016 a été construit sur les données économiques suivantes :

- Une croissance estimée à 1,5%
- Une inflation autour de 1 %
- Une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement

Ce contexte doit donc conduire à diminuer certains postes de manière significative pour permettre d'ajuster les dépenses au plus près des besoins pour mettre en œuvre un programme d'investissement à long terme permettant un développement structuré de la Ville sur l'ensemble de ses domaines de compétence

Le budget primitif 2016 reprendra les résultats de l'année 2015.

II – LA SITUATION FINANCIERE ACTUELLE ET PERSPECTIVES FUTURES

A SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

	CA	CA	BP et DM	CA Prév	Prosp	Ev/ca	Ev/bp
	2013	2 014	2 015	2 015	2 016		
Charges à caractère général (chap 011)	4 305 470	4 201 831	4 431 524	4 097 782	4 165 678	1,66%	-6,00%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	9 329 334	9 581 912	9 838 183	9 808 165	10 094 740	2,92%	2,61%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	2 269 728	2 453 614	2 422 887	2 412 113	2 465 500	2,21%	1,76%
Contingents et participations obligatoires (art 655)	745 002	750 319	739 291	734 289	752 000	2,41%	1,72%
Subventions versées (art 657)	1 314 962	1 492 357	1 470 496	1 470 494	1 500 000	2,01%	2,01%

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	209 764	206 984	213 100	207 331	213 500	2,98%	0,19%
---	---------	---------	---------	---------	---------	-------	-------

Atténuations de produits

10 769

Total des dépenses de gestion	15 904 532	16 248 126	16 692 594	16 318 060	16 725 918	2,50%	0,20%
intérêts de la dette (art 66111)	484 107	450 582	460 000	413 119	420 132	1,70%	-8,67%
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	-3 913	15 238	39 000	-15 899	-4 231		
Autres charges financières (autres articles chap 66)	1 350	7 758	9 880	6 912	5 400		
Charges exceptionnelles (chap 67)	255 975	12 719	27 030	7 125	22 000	208,75%	-18,61%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	16 642 051	16 734 423	17 228 504	16 729 317	17 169 219	2,63%	-0,34%

Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles peuvent être regroupées en cinq grandes rubriques : les charges à caractère général, les frais de personnel, les autres charges de gestion courante, les charges financières et les charges exceptionnelles. Elles sont évaluées à **17.1 millions d'euros** et représenteront une dépense d'environ **1 138 euros par habitant**.

1/ Les charges à caractère général sont estimées à **4,1 millions d'euros**. Elles comprennent tous les achats et prestations de service destinés au fonctionnement normal de la commune : fluides, carburant, fournitures administratives et scolaires, fournitures d'entretien et de petit équipement, locations et crédit-bail (photocopieurs), contrats de maintenance et d'entretien, réparations sur les biens mobiliers et immobiliers, assurances, documentation, honoraires, dépenses de communication, transports, frais postaux, impôts et taxes payés par la commune, etc... L'enveloppe budgétaire allouée à ces dépenses comprend en outre le programme de réparations et d'entretien des bâtiments.

Malgré le travail de réduction des dépenses des services, une augmentation de 1.66% est prévue par rapport au CA prévisionnel 2015. A noter que c'est une diminution de 6% par rapport aux dépenses inscrites au BP et en décisions modificatives.

2/ Les charges de personnel sont estimées à **10.1 millions d'euros en 2016** en augmentation de 2.92% par rapport au CA prévisionnel 2015. Cette augmentation tient compte également des :

- Avancements de grades et d'échelons
- Renforcement des effectifs de police municipale

3/ Les autres charges de gestion courante comprennent les pertes sur créances irrécouvrables, les participations obligatoires (participations au SDIS et au TRAMY, et aux diverses structures de coopération intercommunale), les subventions versées aux associations ainsi que les participations de la Ville aux régies du service culturel et de l'office du tourisme qui ont leur propre budget.

Elles sont estimées à **2.4 millions d'euros**, soit en augmentation de 2.21 % par rapport au CA prévisionnel 2015 mais 1.76% par rapport au BP.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Outre l'augmentation générale des contributions obligatoires, cela comprend également l'augmentation de la subvention versée au CCAS qui est due au remplacement de la responsable du CCAS suite à son départ à la retraite dont le salaire était auparavant supporté par la ville.

4/ Les charges financières correspondent aux intérêts des emprunts. Elles sont évaluées à **420 000 euros**.

5/ Les charges exceptionnelles qui comprennent notamment les titres annulés, les intérêts moratoires et les indemnités suite aux sinistres engageant la responsabilité de la commune non couverts par l'assurance, sont estimées à **22 000 euros**.

Les recettes réelles de fonctionnement

Elles sont évaluées à **18.9 millions d'euros** et représenteront une recette d'environ **1 253 euros par habitant**.

Recettes de fonctionnement

	CA	CA	BP et DM	CA Prév	Prosp	Ev/ca	Ev/bp
	2013	2 014	2 015	2 015	2 016		
Atténuations de charges (chap 013)	93 697	137 911	145 500	130 706	100 000	-23,49%	-31,27%
Produits des services (chap 70)	1 495 697	1 597 209	1 517 575	1 413 639	1 500 000	6,11%	-1,16%
Impôts et taxes (chap 73)	11 535 015	11 757 960	12 143 704	12 034 793	12 074 484	0,33%	-0,57%
<i>Produit des taxes directes et rôles supplémentaires</i>	8 084 167	8 150 882	8 284 829	8 353 618	8 359 256	0,07%	0,90%
<i>Fiscalité transférée</i>	1 816 228	1 343 883	2 519 182	1 858 913	1 865 579	0,36%	-25,95%
<i>autres taxes</i>	1 634 620	2 263 195	1 339 693	1 822 262	1 849 649	1,50%	38,07%
Dotations (chap 74)	5 428 943	5 326 304	5 349 513	5 353 793	4 995 469	-6,69%	-6,62%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	213 147	143 825	146 690	150 547	130 000	-13,65%	-11,38%
Total des recettes de gestion	18 766 499	18 963 208	19 302 982	19 083 478	18 799 953	-1,49%	-2,61%
Produits financiers (chap 76)	314	304	330	225	304	34,95%	-7,88%
Produits des cessions d'immobilisations (art 775)	2 400 400	724 000			0		
Produits exceptionnels (chap 77 hors 775)	81 232	49 198	369 121	269 780	100 000	-62,93%	-72,91%
Autres recettes d'exploitation	2 481 946	773 502	369 121	270 006	100 304	-62,85%	
Total des recettes réelles de fonctionnement	21 248 445	19 736 710	19 672 103	19 353 484	18 900 257	-2,34%	-3,92%

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1/ Les recettes provenant des atténuations de charges (remises obtenues sur achats ou services, remboursements sur rémunérations du personnel et sur charges sociales et de prévoyance...) sont estimées à **100 000 euros**.

2/ Les produits des services et des domaines sont constitués par les versements effectués par les usagers des services municipaux et comprennent entre autres les concessions dans les cimetières, les redevances d'occupation du domaine public communal, les recettes perçues en contrepartie des services à caractère culturel, sportif, de loisirs, périscolaire et d'enseignement, etc... Ils sont estimés à **1.5 million d'euros**.

3/ Les impôts et taxes sont constitués de la taxe d'habitation, des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et de la cotisation économique territoriale qui succède à l'ancienne taxe professionnelle et comprend deux volets, la cotisation foncière des entreprises et la cotisation sur la valeur ajoutée.

Les taux des taxes resteront identiques à 2015, soit :

- Taxe d'habitation : 26.5%
- Taxe foncière : 21,49 %
- Taxe foncière non bâti : 51.02 %
- CFE : 20.4%.

Pour 2016, compte tenu des tendances annoncées par la Direction des Finances Publiques, à ce stade, il est raisonnable de partir sur une augmentation des bases de 0.9% ce qui conduirait à un produit de la fiscalité directe de 8 359 256€.

Viennent s'ajouter à ces contributions directes d'autres taxes complémentaires, telles que la taxe sur l'électricité et la taxe additionnelle des droits de mutation ou de publicité foncière.

Le total des recettes fiscales est évalué à un peu plus de 11,9 millions d'euros.

Evolution des taux et des produits

COTISATION FONCIERE :

Années	Base cotisation foncière	Evol base CFE	Produit CFE	Evol produit CFE	Taux CFE	Evol taux CFE
2013	5 078 800	3,25 %	1 036 075	3,25 %	20,4 %	0 %
2014	4 925 362	-3,02 %	1 004 774	-3,02 %	20,4 %	0 %
2015	4 961 000	0,72 %	1 012 044	0,72 %	20,4 %	0 %
2016	5 005 649	0,9 %	1 021 152	0,9 %	20,4 %	0 %

TAXE D'HABITATION :

Années	Base nette TH	Evol base nette TH	Produit TH	Evol produit TH	Taux TH	Evol taux TH
2013	13 604 860	2,45 %	3 605 288	2,45 %	26,5 %	0 %
2014	13 773 585	1,24 %	3 650 000	1,24 %	26,5 %	0 %
2015	14 055 000	2,04 %	3 724 575	2,04 %	26,5 %	0 %
2016	14 181 495	0,9 %	3 758 096	0,9 %	26,5 %	0 %

TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE :

Années	Base nette TB	Evol base TFB	Produit TFB	Evol produit TFB	Taux TB	Evol taux TB
2013	15 705 329	-0,01 %	3 375 075	-0,01 %	21,49 %	0 %
2014	15 976 587	1,73 %	3 433 369	1,73 %	21,49 %	0 %
2015	16 256 000	1,75 %	3 493 414	1,75 %	21,49 %	0 %
2016	16 402 304	0,9 %	3 524 855	0,9 %	21,49 %	0 %

TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Années	Base nette TFNB	Evol base TFNB	Produit TFNB	Evol produit TFNB	Taux TFNB	Evol taux TNB
2013	76 985	9,41 %	39 278	9,41 %	51,02 %	0 %
2014	75 504	-1,92 %	38 522	-1,92 %	51,02 %	0 %
2015	77 600	2,78 %	39 592	2,78 %	51,02 %	0 %
2016	78 298	0,9 %	39 948	0,9 %	51,02 %	0 %

4/ Les dotations et participations sont constituées principalement par la dotation forfaitaire et les dotations issues de la loi du 13 mai 1991 sur la solidarité des villes (fonds de solidarité région Ile de France).

Les recettes attendues au titre des dotations et participations s'élèvent à 4.9 millions d'euros pour 2016, soit environ 331 euros par habitant. Cela représente une baisse de 6.7% par rapport à 2015 qui s'explique par la baisse de la DGF à hauteur de 450 000€ et la baisse des compensations fiscales. A noter que dans cette rubrique apparait la participation de l'Etat au titre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

5/ les autres produits de gestion correspondent aux revenus des immeubles et à l'intéressement sur les économies d'énergie réalisées par notre prestataire. Ces recettes seront stables par rapport à 2015.

6/ Les seuls produits financiers attendus en 2016 proviennent du legs Troquet (environ 304 €) et n'ont donc aucun poids dans les finances de la commune.

7/ les produits exceptionnels sont constitués par les indemnités versées par notre compagnie d'assurance en cas de sinistre, les pénalités de retard appliquées aux entreprises dans le cadre des marchés publics, les remboursements de trop perçu et les avoirs. Ils devraient atteindre **100 000 euros**.

B SECTION D'INVESTISSEMENT

			CA Prev	Prospective
	2013	2014	2015	2016
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	8 139 980	4 941 094	4 700 000	5 924 865
Subventions d'équipement (art 204)	251 572	59 624	0	0
Reste à réaliser (hors PPI)	2 835 546	1 919 006	2 050 000	2 050 000
Sous-total dépenses d'équipement	11 227 098	6 919 724	6 750 000	7 974 865
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 082 500	1 106 422	1 118 350	1 271 619
Autres immobilisations financières (chap 27)	0	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	12 309 598	8 026 146	7 868 350	9 246 484
Déficit d'investissement reporté	1 778 385	4 657 191	3 792 610	4 300 000
TOTAL INVESTISSEMENT	14 087 983	12 683 337	11 660 960	13 546 484

LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

	2016
Acquisition de parcelles diverses	324 865
Regroupement des services techniques	2 600 000

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Aménagement du Giratoire des Pompiers	2 000 000
Bail voirie	1 000 000
RAR	2 050 000
Total	7 974 865

La liste ci-dessus constitue une première piste de réflexion sur des travaux à inscrire compte tenu des études engagées.

Le vote d'autorisations de programmes pluriannuelles est envisagé sur les opérations suivantes :

- Le regroupement des services techniques fin des travaux pour 2 600 000€
- L'aménagement du giratoire des pompiers avenue de Rebaix pour 2 000 000€ auquel s'ajoutent les acquisitions foncières.
- Les acquisitions foncières actées en fin d'année 2015 pour les terrains derrière le parc des capucins et l'ensemble immobilier avenue du Général Leclerc
- **Les restes à réaliser 2015** intégrés dans ce programme devraient s'élever à plus de 2 millions d'euros

Recettes d'investissement

			CA	Prospective
	2013	2014	2015	2016
FCTVA (art 10222)	480 731	1 201 586	700 000	700 000
Taxe d'urbanisme (art 10223 à 10226)	159 158	24 466	35 000	36 000
Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR ex DGE - art. 1341)	42 990	0	0	0
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	225 987	687 900	140 000	35 000
Opérations pour compte de tiers (chap 45) en recette	15 257	0	0	
Reste à réaliser (hors emprunt)	6 988 391	5 365 886	3 153 518	3 153 518
Autres subventions	0	0	0	40 000
Autres recettes	0	0	0	0
Sous-total recettes d'investissement	7 912 514	7 279 837	4 028 518	3 964 518
Emprunts déjà souscrits	0	0		
Emprunts (art 16 hors 166, 16449 et 1645)	900 000	1 944 000	2 027 195	0
affectation du résultat	1 569 132	1 404 403	1 380 824	1 170 000
cession de terrain	2 400 400	0		2 172 964
Total des recettes réelles d'investissement	12 782 046	10 628 240	7 436 537	7 307 482

Estimation épargne brute 2 205 994 2 205 994 2 624 166 1 731 038

Total recettes d'investissement 14 988 040 12 834 234 10 060 704 9 038 520

Les recettes réelles d'investissement, estimées à **8.9 millions d'euros** (restes à réaliser compris) sont constituées par :

Les dotations et réserves qui comprennent :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Le fonds de compensation de la T.V.A (FCTVA)** qui permet désormais de récupérer la TVA sur les investissements réalisés l'année précédente et qui est estimé pour 2016 à environ 700 000 euros.
- **Les subventions attendues à hauteur de 111 000€**
- **Les cessions de parcelles à la SCI MAJU et à la SCI Orgeval 2 pour 2 172 964€**

Les reports de recettes pour 3 153 518 € correspondent quant à eux principalement aux cessions de terrains.

3/ L'emprunt.

Pour financer les investissements déjà programmés il faudrait emprunter 4 500 000€.

4/ Les recettes d'investissement sont complétées également par l'Épargne Brute prévisionnelle estimée à 1 731 038€ et l'affectation du résultat 2015 estimé à 1 170 000€.

III LES SOLDES FINANCIERS

L'épargne de la collectivité

	Rétrospective	Rétrospective	Prospective
	2014	2015	2016
Epargne de gestion	2 715 082,16	2 765 418,11	2 074 035,00
intérêts de	ad tite (art 6 111) 450 582.	0 413 119,00	420 132,00
Epargne brute	3 002 286,85	2 624 166,30	1 731 038
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 106 422,00	1 118 350,00	1 271 619,02
Epargne nette	1 895 864,85	1 505 816,30	459 419,00

Epargne de gestion = Différence entre les recettes (hors cessions produits de cessions) et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = C'est l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel.

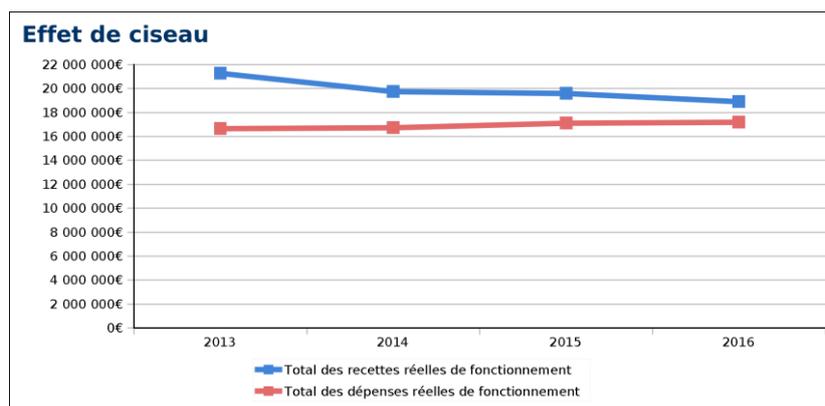
Effet de ciseau

Effet de ciseau : Evolution de l'écart entre les recettes d'exploitation (fonctionnement) et les dépenses d'exploitation (fonctionnement) y compris les cessions d'immobilisations.

	2014	2015	2016
Recettes de fonctionnement	19 736 710	19 597 819	18 900 256
<i>Evolution n-1</i>	-7,11 %	-0,7 %	-3,56 %
Dépenses de fonctionnement	16 734 423	17 109 097	17 168 620
<i>Evolution n-1</i>	0,56 %	2,24 %	0,35 %

La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses malgré une diminution des dotations de l'Etat. Les recettes ou dépenses exceptionnelles sont comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

	BP 2016
Encours au 1er janvier	14 546 566
Ratio de désendettement	8.4

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 01 janvier de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

Le ratio équivalent à 8.4 ans dans nos projections est calculé sur la base d'une hypothèse volontairement minimisée d'Épargne Brute.

	Encours de dette	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2013	14 084 838	4,09 %	900 000
2014	13 927 339	-1,12 %	1 944 000
2015	13 664 916	-1,88 %	2 000 000
2016	14 546 566	6,45 %	A caler

	2014	2015	2016
Annuités	1 557 004	1 558 403	1 675 658
Evolution n-1 (en %)	-0,61 %	0,09 %	7,52 %
Capital en euro	1 106 422	1 118 350	1 256 125
Intérêts en euro	450 582	440 053	419 532

IV CONCLUSION

Les orientations budgétaires 2016 ont été élaborées sur les bases suivantes :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1/ Pour la section de fonctionnement :

- La légère augmentation des dépenses de gestion courante
- Une stabilité des recettes fiscales
- Une baisse des concours financiers de l'Etat

Cela permet d'avoir les résultats prévisionnels 2016 suivants :

- ⇒ L'épargne de gestion s'élèvera à hauteur de 2 074 035€ en 2016.
- ⇒ L'épargne Brute (sans produits de cessions) s'établira quant à elle à 1 731 038 €

2/ Pour la section d'investissement et le financement du programme d'investissement 2016

Les recettes d'investissement attendues sont composées :

- du FCTVA
- des subventions attendues dans le cadre du programme d'investissement
- du montant d'emprunt prédéterminé à 4 500 000€
- de l'affectation des résultats 2015
- de l'épargne dégagée

Ces orientations permettent à la ville de Coulommiers de fixer un programme d'investissement pour 2016 « calé » à 8 000 000 € (tel qu'il est décrit ci-dessus).

M. le Maire de COULOMMIERS

VU l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des Finances réunie en date du 13 janvier 2016

VU le rapport joint en annexe,

CONSIDERANT le débat sur les orientations budgétaires 2016 tenu en Conseil Municipal,

PROPOSE

- de prendre acte du rapport sur les orientations budgétaires 2016,

Après examen et délibéré, le conseil municipal

DECIDE de prendre acte du rapport sur les orientations budgétaires 2016, annexé à la présente délibération.

DEBATS :

M. RIESTER : Bien évidemment nous ne bougerons pas la fiscalité. Seules les bases seront susceptibles d'être revalorisées, ça c'est l'Etat qui décide de la révalorisation des bases. Les taux tant de la commune et on en reparlera de la Communauté de Communes ne bougerons pas. Je vous rappelle qu'il y a beaucoup de communes ou communautés de communes qui du fait de la

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

baisse des dotations de l'Etat depuis trois années de suite sont obligées de revoir leur fiscalité. Nous, on continue à ne pas augmenter les taux pour faire face à nos engagements, à nos investissements et nos dépenses malgré une baisse de dotations. Il faudra bien que ça s'arrête un jour ces baisses de dotations parce que l'effet ciseau finira par nous mettre à mal. Pour l'instant on réduit les dépenses, on optimise la gestion. Je vous donne un exemple, grâce aux décisions que nous avons prises en matière de géothermie, de généralisation de la géothermie dans la ville basse pour chauffer les écoles, le gymnase, la piscine, le bâtiment administratif, demain le centre technique municipal et les décisions d'investissement qui ont été faites (meilleure isolation des bâtiments des services administratifs) on est en train de réduire cette année de façon importante tout ce qui concerne les frais généraux tels que le chauffage, électricité, frais de communication, frais d'internet. On a moins de bâtiments en regroupant les services, ce sont des équipements qui sont de basse consommation en énergie. Par exemple en supprimant l'activité dans l'ancienne sous Préfecture on fait tout de suite des économies de gaz et d'électricité puisque c'était très mal isolé, pareil pour les bâtiments en face (ancienne annexe Mairie) cela nous coûte beaucoup moins cher de chauffer le bâtiment administratif qui est situé rue Marcel Clavier, parce que tout est en basse consommation d'énergie et en plus on chauffe en géothermie. Evidemment, sur le coup c'est un investissement, mais derrière ce sont des économies de gestion et de fonctionnement importantes, sans que ce soit au détriment du service puisque les conditions d'accueil sont bien meilleures.

Mme MOLLET-LIDY : Les charges de personnel augmentent au-delà de l'inflation ; Même si c'est bien expliqué dans votre note, pour le CCAS et la Police municipale, est-ce qu'on ne fait pas des économies de personnel en partageant avec l'intercommunalité ?

M. RIESTER : Si, on a un gros travail de mutualisation qui a commencé puisque par exemple Valérie RAMBEAU qui est Directrice Générale de la Ville de Coulommiers est aussi Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes, comme ça se fait dans beaucoup de territoires. L'Etat nous demande de faire de la mutualisation de services. Ce qui fait que nous allons réaliser un certain nombre d'économies. On a libéré au niveau de la Communauté de Communes les locaux Allée de la Rotonde à Vaux. Les équipes administratives se sont installées, là où il y avait la Culture en face dans les locaux de la commune. La Communauté de Communes paye la location et les fluides et tout ce qui est utilisé par les équipes de la Communauté de Communes. On mutualise les équipes du juridique. On mutualise les équipes financières pour essayer de faire des économies. La fusion des deux Communautés de Communes de la Brie des Templiers et Avenir des Trois Rivières qui a été réalisée en 2014 a permis de baisser les dépenses de fonctionnement et notamment de personnel, comme on avait réussi à le faire depuis plusieurs années à Coulommiers. C'est vrai que cette année, à force de baisser, à un moment donné du fait des revalorisations de salaires, de grades etc... on a quand même une augmentation de la masse salariale. Là, je vous rappelle que c'est un prévisionnel. On va continuer de travailler les voies et moyens pour contenir cette augmentation.

Mme MOLLET-LIDY : Est-ce qu'on pourra un jour connaître quelle est l'économie réalisée ? Est-ce que c'est une étude qui pourra être faite dans le cadre de l'intercommunalité ?

M. RIESTER : Vous voulez dire avec la Communauté de communes ?

Mme MOLLET-LIDY : Oui, par exemple le fait que certains services soient intercommunaux et du coup ne pèsent plus sur la commune.

M. RIESTER : La communauté de communes est en train de finaliser avec la commune un rapport de mutualisation que l'Etat nous demande et qui sera évidemment rendu public.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme MOLLET-LIDY : Ma deuxième question est sur les taxes qui comme vous dites n'augmentent pas ...

M. RIESTER : Les taux n'augmentent pas mais les bases augmentant un peu l'impôt augmente un petit peu.

Mme MOLLET-LIDY : J'avais demandé déjà l'année passée s'il était possible d'avoir un tableau comparatif des villes de mêmes strates pour savoir un petit peu la hauteur des taux par je considère que la taxe d'habitation à Coulommiers qui pèse sur les particuliers est particulièrement haute, par rapport à d'autres villes. On peut toujours penser que selon ce qu'on fait dans une ville, on a plus ou moins d'argent. On se prive aussi d'un certain nombre de finances, je l'ai déjà dit l'année dernière, par exemple on n'a pas appliqué la taxe sur la publicité. Donc ça serait bien de savoir un petit peu où en est la ville de Coulommiers à ce niveau-là.

Mon regret aussi, parce que nous sommes dans un débat d'orientations budgétaires, certes, il y a des chiffres c'est normal, il y a des masses, il y a des enveloppes, mais c'est aussi, quel est le projet sous tend ce futur budget ?

Qu'est-ce qu'on pense faire avec ces 8 000 000 € d'investissement . Il me semble que c'est l'occasion au moment du débat d'orientations budgétaires de ne pas parler que de chiffres, mais de parler aussi de ce projet.

M. RIESTER : C'est indiqué dans les grandes masses de la note. On a deux gros projets qui vont mobiliser beaucoup de financements cette année et l'année prochaine. C'est la finalisation du regroupement des Services Techniques, là c'est un budget de 2 600 000 € qui est important mais par rapport à ce qu'était le projet initial il y a quelques années sur lequel avait été fait un certain nombre d'études, c'était plus de 10 millions d'euros à l'époque, il y a dix ans et sans le terrain. Je rappelle l'historique. On a pris la décision, au moment de la liquidation judiciaire de Brodard Graphique, de racheter une partie des locaux de Brodard Graphique. C'était la seule condition pour qu'un certain nombre d'entreprises puissent acquérir l'autre partie de Brodard Graphique pour s'installer à Coulommiers et créer des emplois. Aujourd'hui, ce sont pas moins de 220 emplois qui sont installés entre les deux, trois entreprises qui sont installées sur une partie du site Brodard Graphique. Si la ville n'avait pas acheté l'autre partie, elles ne seraient pas venues s'installer à cet endroit là. Il faut quand même le rappeler. A partir du moment où l'on a pris ce bâtiment et qu'on avait le projet très important de regrouper les services techniques, tous les services techniques au même endroit pour faire des économies pour une meilleure organisation des services, une meilleure coordination des services. C'est quand même assez incroyable qu'à e Coulommiers les Services Techniques soient complètement éparpillés dans Coulommiers. On a la Direction des Services Techniques d'un côté, le Centre Technique Municipal de l'autre, les Espaces Verts encore dans un autre endroit, les locaux de stockage à Saint Pierre en Veuve plus dans un certain nombre d'endroits des locaux que nous louions comme dans l'ancienne confiserie Vitrac. C'est pour vous dire que ce n'était pas très efficace en termes d'organisation et d'optimisation de la gestion. Là, on ne sera plus qu'à un seul endroit tous les matériels seront à l'abri. Beaucoup de matériels roulants n'étaient pas abrités. Demain, ils seront abrités, c'est moins d'usure. Donc, c'est moins de dépenses de renouvellement de véhicules et de matériels. C'est moins de dépenses de déplacements pour aller d'un site à l'autre, un meilleur encadrement des équipes, puisque les cadres seront avec toutes les équipes et pas séparés dans un autre bâtiment et puis c'est en termes de télécommunication, d'accueil physique de gardiennage, de contrats en tous genres, de qualité d'accueil des équipes. Il suffit d'aller au Centre Technique municipal, vous verriez la qualité des locaux sociaux c'est scandaleux. On voit que c'est la fin d'une époque. Donc, il fallait vraiment faire cet investissement et là, toutes les équipes on l'espère à la fin de l'année, voire début de l'autre, seront réunies au même endroit. On aura deux

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

gros équipements recevant les équipes municipales, le Bâtiment administratif et le centre technique municipal chez Brodard. Ça c'est le gros projet qui n'a pas de subvention. Jamais les équipements propres au fonctionnement de la ville ne bénéficient de subvention.

Le deuxième gros projet est lié à l'implantation du Centre d'Intervention des Pompiers sur un terrain à l'entrée de Coulommiers en venant de Boissy le Châtel, c'est le rond-point au carrefour de la route départemental 222 dans le prolongement de l'Avenue de Rebais, la rue de la Thibaude qui monte vers le Theil et l'autre route qui va vers Pontmoulin. Ce carrefour est assez dangereux. Le rond point permettra non seulement de sécuriser le carrefour, de réduire la vitesse à l'entrée de Coulommiers et permettra aussi l'entrée dans la parcelle qui accueillera le futur Centre d'Intervention des Pompiers. On est en train de finaliser le calendrier d'implantation de ce centre. Dès qu'on a confirmation des Pompiers on lancera le rond-point. Rien que ces deux opérations, c'est 4 600 000 € d'investissement. Sur le rond-point, on aura 400 000 € de subventions du Département grâce à l'action de notre Conseillère Départementale.

Mme MOLLET-LIDY : Donc on peut espérer qu'avec ce regroupement on pourra avoir les plus et les moins en termes d'économie. Pour l'implantation de la caserne, est-ce que vous pensez faire le moment venu une réunion.

M. RIESTER : Bien sûr, comme d'habitude.

Mme MOLLET-LIDY : Parce qu'il faut tenir compte du bruit, les sirènes, les allées et venues. Si on peut faire mieux par rapport à la caserne Avenue Victor Hugo.

M. RIESTER : Pas de problème, si on peut discuter et échanger et faire taire les rumeurs. Mais vous avez raison de toutes façons il faut, et c'est ce qu'on fait tout le temps, faire une présentation.

Je rappelle quand même qu'on a vendu à la Communauté de Communes les anciens locaux des Services Techniques pour la réalisation d'un télécentre. Cela fait un actif réalisé.

Deuxièmement, la libération de l'arrière du Musée ou couvent des Capucins par les Espaces Verts va permettre la création de la Maison des Fromages de Brie par le Pays de Coulommiers. Cet équipement culturel économique important pour Coulommiers va s'implanter à cet endroit là.

Troisièmement, on a libéré les locaux de l'ancienne confiserie qu'on louait c'est évidemment des économies de loyers et enfin quatrième point concernant le centre municipal actuel, dès qu'on aura libéré les lieux, le temps d'un éventuel projet futur, même si on est dans une zone inondable, c'est assez compliqué de faire un projet de logements, tout de suite on fera du stationnement afin de désengorger l'avenue Victor Hugo des voitures pour proposer dans les mois et années qui viennent un projet de réhabilitation de l'Avenue Victor Hugo. Pour ça, il faut tout de suite du stationnement à proximité et là ce sera permis grâce à la libération du Centre Technique Municipal.

Encore une fois au-delà des plus et des moins, il y a les conditions de travail des équipes que ce soit dans les espaces verts, que ce soit à l'époque dans la Direction des Services Techniques et que ce soit dans le CTM aujourd'hui, franchement on peut faire beaucoup mieux et là on fera beaucoup mieux. Ça contribue à la qualité du service rendu.

Il n'y a pas d'autres remarques. Donc, on entérine le fait qu'il y a eu débat.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISIONS DU MAIRE – COMPTE RENDU

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a été amené à prendre en fonction des délégations qui lui ont été données.

N° 2015-DEC-046 en date du 22 décembre 2015 : Acceptation d'une recette de 608,79 € émanant de la Société DARCHE GROS – Zone Industrielle – 24 Boulevard de la Marne – 77120 COULOMMIERS pour le remboursement d'un panneau tri flash dégradé par un de leur chauffeur le 30 novembre 2015.

N° 2015-DEC-047 en date du 24 décembre 2015 : Signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux à la Communauté de communes du Pays de Coulommiers, d'emplacements destinés à l'installation de conteneurs semi enterrés sur la Ville de Coulommiers.

Les présentes décisions sont portées au registre des délibérations

Pour tout renseignement, ces actes sont consultables à la Direction Générale des Services

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités territoriales :

Date de notification et durée	Objet	Titulaire	Montant en HT
SERVICES			
Notifié le 17/09/2015 et conclu jusqu'au 31/12/2016 reconductible 3 fois	Assistance et maintenance logicielle pour Adagio - Alto - Requiem - Melodie - Ibemol - Maestro	ARPEGE (44236 ST SEBASTIEN SUR LOIRE)	Montant annuel : 5.109,42 € Soit 20.437,68 € sur 4 ans
Notifié le 04/11/2015 et conclu jusqu'au 31/12/2016 reconductible 3 fois	Maintenance et souscription progiciel Autocad	GEOMEDIA (29229 BREST)	Montant annuel : 4.865,00 € Soit 19.460,00 € sur 4 ans
Notifié le 04/11/2015 et conclu jusqu'au 31/12/2016 reconductible 2 fois	Maintenance et souscription progiciel Covadis		Montant annuel : 925,00 € Soit 2.775,00 € sur 3 ans
Notifié le 09/11/2015 et conclu pour une durée de 4 ans	Contrat location photocopieurs service reprographie	GE CAPITAL (92064 PARIS LA DEFENSE)	Montant annuel : 16.108,80 € soit 69.804,80 € sur 52 mois
Notifié le 21/12/2015 et conclu jusqu'au 31/12/2016 reconductible 2 fois	Entretien des matériels de cuisine	FROID 77 (77240 VERT ST DENIS)	Montant annuel : 4.130,00 € soit 12.390,00 € sur 3 ans
Notifié le 21/12/2015 et conclu pour un an reconductible 2 fois	Contrat de nettoyage des bacs à graisse du centre de Longchaumois	GAUTHIER (01120 DAGNEUX)	Montant annuel : 694,40 € soit 2.083,20 € sur 3 ans
Notifié le 23/12/2015 et conclu jusqu'au 31/12/2016 reconductible 3 fois	Contrat d'entretien des chéneaux de l'église St Denis-Halle aux Fromages-Théâtre municipal	CARON (02400 BEZU ST GERMAIN)	Montant annuel : 2.430,00 € soit 9.720,00 € sur 4 ans
Notifié le 23/12/2015	Contrat de recyclage des déchets verts	COMPOST TECHNOLOGIE	Prix unitaires

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

et conclu jusqu'au 31/12/2016 reconductible 3 fois		(77120 SAINTS)	Tonte : 35 €/Tonne Branches : 40 €/Tonne
Notifié le 23/12/2015 et conclu jusqu'au 31/12/2016 reconductible 3 fois	Contrat d'entretien d'un pigeonnier	H.S.B. (77100 MEAUX)	Montant annuel : 4.800,00 € Soit 19.200,00 € sur 4 ans €
Notifié le 29/12/2015 jusqu'à exécution complète des prestations	Mission d'étude pour le réaménagement du pôle d'accès au réseau ferré sur le bassin de vie de Coulommiers	EREA CONSEIL (33800 BORDEAUX)	54.800,00 €
TRAVAUX			
Notifié le 29/12/2015 jusqu'à exécution complète des prestations	Désamiantage et curage du bâtiment des services techniques municipaux :		
	Lot 1 - Désamiantage des locaux	SN2D (02000 URCEL)	184.300,00 €
	Lot 2 - Curage des locaux	SN2D (02000 URCEL)	29.750,00 €

Mme CANALE : Je me demandais si, la Ville de Coulommiers au lieu d'avoir un contrat de recyclage de déchets verts qui coûte un certain prix, ne pourrait pas envisager de faire son propre compostage.

M. FOURNIER : La ville réalise déjà son propre compostage pour partie. Elle recycle aussi tout ce qui est bois de branchage qui après avoir été coupé menu sert pour le paillage au pied des arbres, mais les quantités sont telles qu'on n'a pas la capacité à tout traiter pour tout réemployer. C'est la raison pour laquelle nous avons un contrat pour traiter l'excédent des déchets.

QUESTIONS DIVERSES

Centre-ville : commerce et stationnement

Mme MOLLET-LIDY : Je voudrais revenir sur un dossier que vous avez voté lors du précédent conseil municipal auquel je n'assistais pas, sur cette opération de « Boutique à l'essai » qui m'a paru très intéressante puisque j'ai lu très finement le compte rendu, compte tenu en effet qu'il y a pas mal de boutiques de fermées en ville. Manifestement, c'est un peu le problème des centres ville. Il me semble qu'il faudrait peut-être que la Commission économique et du Commerce puisse regarder ce problème de manière plus globale. Il me semble que le diagnostic à des causes multiples en particulier le stationnement qui n'est toujours pas résolu en centre-ville. Quand on vient faire ses courses, il faut tourner trois fois avant de trouver une place. Donc, il y a trop de voitures ou bien l'organisation du stationnement n'est pas conforme. Cela fait 25 ans que ça dure. La zone bleue ne permet pas d'amélioration. Je crois que ça nuit au commerce. Beaucoup de gens se découragent en se disant ce n'est pas la peine d'y aller on n'arrivera pas à poser sa voiture. C'est un problème global qu'il faudrait peut-être prendre à bras le corps et je souhaiterais que la Commission et en plus Marie Belvergé qui est Présidente de l'UCIE, puisse faire le tour de la question. C'est mon souhait.

Mme DELOISY : Par rapport au développement économique, cela se passe au niveau de la commission de finances puisque l'on a la présence de Philippe de LA CHAPELLE et au niveau

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

des commerçants on a Marie BELVERGE. A chaque fois que la Commission des finances se réunit, il y a un point sur le développement économique et un point sur le centre-ville.

Mme MOLLET-LIDY : Compte tenu de la complexité, pourquoi pas une commission ad hoc.

M. RIESTER : Plus il y a de commissions, plus il y a de réunions et moins les gens sont là. Quand on voit le nombre de conseillers qui doivent être en commission qui ne le sont pas. Je préfère que l'on fasse moins de commissions et que tous les membres de la commission essaient de venir systématiquement aux réunions. Ce n'est pas par rapport à vous Mme MOLLET.

Mme MOLLET-LIDY : Comme je suis toute seule à être représentée quand je ne suis pas là. Je comprends très bien Sophie. Il n'empêche que ce problème est complexe et l'on pourrait s'y arrêter un peu. Le stationnement en centre-ville cela fait très longtemps qu'on en parle, cela n'avance et pas et je crois quand même que ça participe beaucoup à la non attractivité du centre-ville et donc aux difficultés des commerçants. Sur le stationnement, il y a quelques idées qui ne sont pas forcément coûteuses que l'on pourrait peut-être mettre en place. Il suffirait qu'on en parle ensemble.

M. RIESTER : avec plaisir..

Mme MOLLET-LIDY : J'ai quelques idées.

M. RIESTER : J'ai entendu Mme CANALE suggérer de prendre un vélo ou de venir à pied, cela fait partie des idées.

Deuxièmement, nous travaillons au niveau du bassin de vie. Nous avons lancé une étude de circulation de déplacements en circulation douce sur tout le Pays de Coulommiers on aura une cohérence en matière de déplacement et de circulation douce sur le Pays de Coulommiers dans le prolongement de celle qui a été faite sur la circulation des voitures.

Troisième remarque, il y a ceux qui pensent qu'il y a trop de parkings et d'autres qui pensent qu'il n'y a pas assez de parkings dans Coulommiers. Dans l'opposition municipale, j'ai été souvent critiqué en disant que je faisais trop de parkings. Comme quoi, il y a sûrement un équilibre à trouver.

Je pense que le stationnement est une des clés du commerce de centre-ville, outre le fait d'être ouvert quand les clients ont envie d'aller consommer, c'est d'être accessible facilement en voiture, pas qu'en voiture, mais notamment en voiture, parce que les clients qui fréquentent le commerce de centre-ville ne sont pas que des gens qui habitent le centre-ville, ou qui sont accessibles en transport en commun, car il y a des villages autour et cela nécessite du stationnement en centre-ville. Cela nécessite de continuer à se mobiliser sur le stationnement. C'est pour cela que je vous disais que nous réfléchissons, dès que le Centre Municipal sera déménagé, à le transformer dans un premier temps en stationnement. Nous travaillons toujours sur un stationnement sur les terrains des Coupes Oreilles. Nous réfléchissons à améliorer le stationnement dans cette partie de l'autre côté de l'axe commerçant pour trouver des stationnements dans ce secteur-là et puis ça passe aussi quand même par la discipline d'un certain nombre soit des commerçants, soit des salariés de commerces, soit plus encore des salariés des banques et d'un certain nombre d'administrations qui stationnent à proximité des commerces en voitures ventouses au détriment de la capacité d'accueil des clients à proximité de leurs magasins.

C'est pour ça qu'on a pris la décision et je pense que c'est une bonne chose, de relancer d'une façon plus déterminée le respect de la zone bleue. On a recruté deux agents ASVP. C'est pour ça aussi qu'on recrute deux policiers municipaux. Sachant qu'en plus, à la demande des commerçants, on a mis des arrêts minutes qui sont plus adaptés à ce qu'il y ait une fluidité du stationnement à Coulommiers. Il faut rester très vigilant parce qu'effectivement comme dans

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

tous les centre villes, une des priorités pour conserver les clients, c'est qu'ils puissent venir assez facilement en centre-ville.

Donc, je suis très preneur des idées futures que vous pouvez avoir en commissions ou ailleurs, Mme MOLLET-LIDY.

Mme MOLLET-LIDY : J'y ai un petit peu réfléchi et il me semble que ce n'est pas plus de stationnement, c'est une meilleure utilisation des places de stationnement parce que je considère qu'il y en a largement suffisamment et il y a suffisamment de voitures en centre-ville, simplement comme vous dites, ces places sont occupées par des gens qui font ventouses.

M. RIESTER : Il faut sévir à un moment donné.

Mme MOLLET-LIDY : Je crois que c'est une course un peu perdue d'avance. Simplement, il faut organiser les choses pour qu'il y ait une fluidité et j'ai quelques solutions à vous proposer.

M. RIESTER : Vous me le direz en « avant-première » dans quelques temps.

Mme CANALE : Vous savez que je vous ai toujours dit que je trouvais qu'il y avait énormément de parkings à Coulommiers et que beaucoup sont vides souvent. Le problème qui est un vaste problème est un problème de mentalité puisque les gens non seulement veulent stationner leur voiture en centre-ville, mais a fortiori devant leur magasin. La difficulté est de faire comprendre à ces personnes qu'on peut faire 100 mètres à pied sans risquer sa vie. Récemment, je lisais un article très intéressant qui indiquait qu'il y avait pratiquement autant de morts victimes de l'inactivité que du tabac. C'est quand même assez intéressant. Le fait de ne pas pratiquer de sport, de ne pas marcher....

M. RIESTER : La marche c'est bon pour la santé. C'est ce que vous voulez dire. Le grand message du jour.

Mme CANALE : Quand je vois que certaines écoles qui sont proches de complexes sportifs préfèrent prendre le car plutôt que d'aller à pied, ça m'interpelle, ça me pose souci quand même. On est quand même là aussi pour montrer que l'activité sportive ...

M. RIESTER : Si on parle de tous les sujets, Mme CANALE, là on est en questions diverses.

Travail du dimanche

Mme CANALE : Je voulais juste revenir sur le travail du dimanche. Pour rappel, la plupart des gens sont favorables au travail du dimanche quand ça ne les concernent pas.

Financement du transport scolaire

Mme CANALE : Je vais profiter de la présence de Mme PICARD pour l'interpeler sur ce sujet : Le 15 janvier 2016, la nouvelle assemblée du Conseil Départemental de Seine et Marne a décidé de mettre un terme à l'une de ses politiques de soutien qui profitait le plus aux jeunes puisqu'il s'agissait de soutien au transport scolaire de ses écoliers et de ses collégiens. Ils viennent de supprimer toute aide aux familles des lycéens pour le financement de la carte des transports scolaires. Evidemment cela va impacter directement le budget des familles, obligées de financer la totalité du transport scolaire de ses enfants. Evidemment ce transport est obligatoire pour la poursuite de la scolarité. J'appelle donc les élus ici présents, M. le Maire et les élus du Conseil Départemental à revenir sur cette orientation notamment à l'occasion du vote 2016 de sa collectivité. Je joins ici la pétition de la FCPE.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Je vais donner tout de suite la parole à Mme PICARD. Mais franchement, si vous commencez Mme CANALE à parler au Conseil Municipal de toutes les décisions qui sont prises dans d'autres instances que celles du Conseil Municipal sous prétexte que vous n'êtes plus en majorité ni au Département, ni à la Région et peut-être demain, on ne sait pas, au niveau National ça va être compliqué, on n'aura pas suffisamment de questions diverses pour parler de tous les sujets.

Mme CANALE : Cela concerne aussi les Columériens. Les Columériens font partie de la Seine et Marne.

M. RIESTER : Les Columériens font partie de la Seine et Marne, font partie de l'Ile de France, font partie de la France, voire du Monde. Si l'on étudie en Conseil Municipal tous les sujets qui posent problème, on n'a pas fini. Mme la Conseillère Départementale, Vice-Présidente du Conseil Départemental étant présente, je lui donne la parole.

Mme PICARD : On sent bien qu'il y a comme un mouvement politique sur ce sujet mais à notre arrivée à l'exécutif du Département, il nous a fallu faire des choix et nous recentrer notamment sur nos compétences. En l'occurrence, nos compétences, elles concernent les collégiens et non pas les Lycéens, donc en ce qui concerne les transports des lycéens, nous avons décidé de ne pas financer, comme on le faisait jusqu'à présent, parce qu'on ne peut pas. Il nous faut financer d'abord les compétences obligatoires sociales notamment le RSA et toutes les autres compétences obligatoires, mais pas le transport. Parce que le transport ce n'est pas dans nos compétences. Nous sommes le dernier Département d'Ile de France à financer les transports. Nous nous sommes recentrés sur les collégiens. Nous ne financerons plus les lycéens, sauf les lycéens boursiers ce que l'on faisait avant. Pour les collégiens, on va leur fournir la carte Imagine'R qui coûte quand même un peu plus de 600 € à l'année et on va leur demander un peu plus de 100 € ce qui, rapporté à l'année, ne fait pas un budget colossal. Je sais bien que c'est plus mais on est aussi dans des contraintes budgétaires qu'il faut qu'on arrive à boucler. Cette carte Imagine'R permet au collégien notamment de se déplacer pour faire diverses activités dans le Département, jusqu'à Paris.

M. RIESTER : Merci je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 22 h 05.